



Conditions d'inscription



Formation DALO - DAHO



Quallopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation

DÉLIVRÉE PAR



Formation DALO - DAHO

1 - Inscription

Pour les demandes de formation en intra (au sein d'une structure), merci de contacter directement le service Formation pour étudier votre projet et réaliser un devis : formation@assodalo.org

Pour les formations à venir, les inscriptions se font via ce [formulaire](#).

Cette démarche vous permet de vérifier la disponibilité des places sur la session de formation souhaitée.

Si le nombre de participants maximum est atteint, il vous sera proposé d'être inscrit sur la session de formation suivante.

Les inscriptions seront clôturées, au plus tard, **2 semaines** avant la date de la session prévue.

Au moment de leur inscription, les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter Céline Ménager, chargée de mission logement, formatrice et référente handicap, à l'adresse celine.menager@assodalo.org afin de voir ensemble la manière d'adapter au mieux la formation à leurs besoins.

2 - Confirmation d'inscription et de paiement

En fonction des places disponibles, et sous réserve que vous répondiez aux pré-requis demandés, votre inscription est validée.

Vous recevrez par mail les documents suivants :

- la convention de formation professionnelle ;
- le questionnaire de vos attentes ;
- la facture ;
- le programme détaillé de la journée de formation

Attention, votre inscription sera définitive à compter de la réception par nos services de la convention de formation signée et du paiement de la prestation *.

Les frais de la formation peuvent être acquittés :

- par carte bancaire via un lien sécurisé en ligne;
- par virement

** le prix des formations peut varier, merci de consulter la plaquette de description de la formation pour connaître les tarifs en vigueur.*

Formation DALO - DAHO

3- Remplacement et annulation

En cas d'impossibilité d'assister à la formation, un stagiaire inscrit peut se faire remplacer par une personne de la même structure, pourvu qu'elle remplisse les conditions requises (public concerné et pré-requis). Il convient de nous prévenir au plus tôt de ce désistement. Le coût total de la formation sera dû en cas d'annulation de votre part moins de deux semaines avant la formation. Si le nombre minimum de stagiaires n'est pas atteint, nous vous en informons au plus tard une semaine avant la date prévisionnelle de la formation, vous serez alors prioritaire pour la session de formation suivante. Les frais déjà engagés vous seront remboursés ou reportés pour la session suivante.

4 - Le jour de la formation

Pour les formations organisées en intra (dans les locaux de la structure d'accueil) celle-ci devra s'assurer de l'accessibilité des locaux aux personnes en situation de handicap, du respect des règles sanitaires et de sécurité en vigueur.

Une feuille de présence est signée par le stagiaire et le formateur par demi-journée de formation.

Lorsque la formation a lieu à distance, l'assiduité sera constatée par un émargement numérique ou par les travaux d'évaluation.

La compréhension du sujet par le stagiaire est validée par le formateur à chaque étape du programme, par des alternances de contenus théoriques et de cas pratiques.

À la fin de la formation, une fiche d'évaluation de la formation sera remplie par le stagiaire ce qui permettra à l'Association DALO d'améliorer ses formations futures.

Formation DALO - DAHO

5 – Attestation d’assiduité

Une attestation d’assiduité sera délivrée au stagiaire à l’issue de la formation. Un questionnaire pourra être adressé aux participants 1 mois après la formation afin d’évaluer la mise en pratique des acquis.

6– Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées sont utilisées pour la mise en place de la formation ainsi que pour la constitution d’un fichier pour l’envoi des programmes. Elles sont conservées le temps strictement nécessaire à la réalisation de la prestation. Conformément au Règlement européen sur la protection des données personnelles UE 2016/679 (RGPD), le stagiaire peut exercer son droit d’accès aux données le concernant, de rectification, d’effacement, demander une limitation du traitement, s’y opposer ou en demander la portabilité en contactant : formation@assodalo.org (en mettant « RGPD » en objet de l’email). Il a également le droit d’introduire une réclamation auprès de la CNIL.

7 – Gestion des réclamations

Si vous souhaitez nous faire part d’une réclamation suite à une formation que nous avons animée, nous vous invitons à écrire à l’adresse formation@assodalo.org. Nous nous engageons à vous répondre dans un délai de 7 jours ouvrés (hormis périodes de congés).



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d’actions suivantes :
Actions de formation



Association DALO (Droit au logement opposable)

MVAC – 8 rue du Général Renault – 75011 Paris

formation@assodalo.org

SIRET n° 813 824 422 00030

Activité de formation déclarée sous le numéro

11755860875

<http://droitaulogementopposable.org>